

LOI DE CHAQUE ÉLÈVE RÉUSSIT (ESSA)

(*Every Student Succeeds Act - ESSA*)

Ses liens aux enfants dans les familles d'accueil (*foster care*)

C'est quoi l'ESSA ?

La Loi sur Chaque Elève Réussit (*Every Student Succeeds Act - ESSA*) est une loi fédérale qui remplace celle de Aucun Enfant Laissé Derrière (*No Child Left Behind - NCLB*) et permet aux états une plus grande flexibilité. Des dispositions pour les jeunes dans les familles d'accueil (*foster care*) à Philadelphie seront mises en œuvre pour l'année scolaire 2017-2018

Quel est le but de l'ESSA entourant les enfants en famille d'accueil ?

L'ESSA améliore le travail de coordination entre *Children and Youth Agency in Philadelphia*, qui est le *Department of Human Services (DHS)* et le District scolaire de Philadelphie (SDP) pour améliorer les services et les résultats des élèves en famille d'accueil. Le SDP est nécessaire pour affecter un point de contact qui coordonnera et implémentera une nouvelle politique.

Quel est le rôle du Coordinateur de Foster Care au District Scolaire de Philadelphie ?

Sert comme le lien éducatif principal entre le District et le DHS pour les Déterminations dans l'intérêt supérieur de l'enfant, la coordination du transport et les transferts de dossiers/inscription.

What are the relevant provisions under ESSA that affect children in foster care?

En étroite collaboration avec le DHS, le District Scolaire de Philadelphie s'assurera de ce qui suit:

- 1) Un enfant en famille d'accueil restera dans son école d'origine (l'enfant est scolarisé au moment du placement), à moins qu'il ne soit déterminé qu'il n'est pas dans son intérêt de fréquenter cette école
- 2) S'il est déterminé qu'il n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant de rester à l'école d'origine, l'enfant sera immédiatement inscrit dans une nouvelle école, même s'il est incapable de produire les dossiers normalement requis pour l'inscription.
- 3) The new (enrolling) school immediately contacts the school of origin to obtain relevant academic and other records. La nouvelle école (d'inscription) contacte immédiatement l'école d'origine afin d'obtenir les dossiers scolaires et autres pertinents.
- 4) Le transport pour les enfants en famille d'accueil est fourni avec des possibilités de partage des coûts.

